

# Un scénario face au risque de submersion marine



*À Lancieux, l'avenir du polder est confronté à l'élévation du niveau de la mer. Pour maintenir la présence d'activités humaines, une nouvelle digue pourrait voir le jour d'ici quelques années.*

*Ouest-France*

Le long du littoral, l'élévation du niveau de la mer est un sujet de préoccupations multiples. La côte d'Émeraude n'échappe pas à ce phénomène. Exemple du côté de Lancieux.

« **Le risque est réel. Nous devons nous inquiéter de l'élévation du niveau de la mer.** » Delphine Briand, présidente de la communauté de communes de la côte d'Émeraude et maire de Lancieux, ne veut pas faire peur aux habitants du territoire. « **Mais il faut être réaliste, nous devons anticiper ce qui peut arriver demain** », insiste l'élue.

Le risque de submersion marine est un sujet qu'elle connaît bien. Ancrée entre Saint-Cast et Dinard, cette commune est au cœur d'un projet piloté par l'intercommunalité, en lien avec les services de l'État et notamment le Conservatoire du littoral. Cela concerne le polder.

À quelques encablures du bourg, cela fait plusieurs siècles que l'homme s'est installé en baie de Lancieux et qu'il y a construit des digues pour cultiver des terres. C'est ça un polder. Si l'activité agricole existe encore, il faut ajouter aujourd'hui d'autres usages. À cet endroit du territoire, il y a un golf, un camping et une trentaine d'habitations.

## De l'importance de la concertation

Le problème, c'est que dans le sillage du dérèglement climatique, le niveau de la mer augmente . Lors des épisodes de grande marée, la mer atteint désormais le sommet de la digue de la Roche. **« Dans le cadre de la compétence Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) , la communauté de communes a la gestion et la surveillance de cette digue bâtie au XVIII<sup>e</sup> siècle »** , souligne Michel Penhouët, maire de Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine) et vice-président en charge de l'environnement.

Dans ce contexte, le polder de Lancieux a fait l'objet d'une étude entreprise par le Conservatoire du littoral dans le cadre du projet dit Adapto (1). **« Cette démarche a montré l'importance de combiner sécurité et adaptation face au changement climatique et la nécessité de travailler avec les habitants »** , analyse Delphine Briand.

Pour ce faire, des rencontres, tables rondes et ateliers ont été organisés à Lancieux. L'enjeu : déterminer la marche à suivre. Faut-il ne rien faire et laisser la mer reprendre ses droits ? Ou, à l'inverse, consolider les digues ? Si oui, de quelle manière ?

**« Il y a des zones en France qui sont beaucoup plus impactées que nous par la hausse du niveau de la mer. Nous avons proposé à des élus – les maires de Quiberville-sur-Mer (Seine-Maritime) et l'Île-Tudy (Finistère) – et à des scientifiques de témoigner. Nous avons travaillé avec les services de l'État. Il peut y avoir des divergences, mais le débat est apaisé avec les habitants. Il y a une prise de conscience sur ce sujet »** , observe Michel Penhouët.

**« Le scénario que nous avons choisi, c'est un retour partiel à la nature de la zone, avec l'implantation d'une nouvelle digue, en retrait. Ce choix traduit un équilibre entre la protection des personnes et des biens, les usages du polder et l'adaptation aux évolutions climatiques »** , annonce Delphine Briand.

### **« Lourde responsabilité »**

Le 18 décembre, ce choix fera l'objet d'un vote au sein de la communauté de communes de la côte d'Émeraude. Car c'est l'intercommunalité qui devra financer ce nouvel ouvrage. **« Aujourd'hui, la taxe Gemapi, c'est 4 € par habitant. Nous pourrions aller jusqu'à 40 € si cela était nécessaire. C'est aussi un budget annexe qui permet à la collectivité de recourir à l'emprunt. C'est une compétence et une responsabilité lourde, mais je pense que le législateur a eu raison de laisser la main aux communes »** , avance Michel Penhouët.

Sur la côte d'Émeraude, les élus espèrent que la nouvelle digue verra le jour dans moins de dix ans. Le *timing* est serré, mais « **ce n'est pas un sujet que l'on peut traiter au doigt mouillé. Il faut des études. L'important, pour l'heure, c'est d'anticiper et de préparer un dossier qui sera long à monter.** »

Charles DROUILLY.

(1) Ce projet a pour objectif d'explorer, sur les territoires littoraux naturels, des solutions face à l'érosion et à la submersion marine, dans le contexte d'accentuation du changement climatique qui se manifeste par l'élévation du niveau de la mer et l'augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes. Il a été mené sur plusieurs territoires pilotes partout en France, notamment en Bretagne, à Lancieux.